

Prise de position du Conseil Supérieur pour le Développement Durable, en vue du prochain programme de gouvernement

1. Le Conseil Supérieur pour le Développement Durable (CSDD) a été créé fin 2006 et a été mis en place début 2007. Malgré son jeune âge, le CSDD a pu élaborer deux avis importants, l'un sur l'utilisation de la biomasse, l'autre sur le développement durable de nos finances publiques.

En outre, nous avons travaillé sur les perspectives à long terme du développement durable au Luxembourg¹ et sur la gouvernance des finances publiques. Par ailleurs, nous aimerions discuter ce dernier rapport, tant avec le Ministre des Finances qu'avec la Chambre des Députés.

Enfin, nous avons publié, en amont des élections législatives, le texte « *5 Präifsteng fir d'Parteien. Eng nohalteg Politik fir Lëtzebuerg an Europa* », texte que nous avons pu discuter avec cinq partis (le PCS, le POSL, le PD, Déi Gréng et Déi Lénk)².

Tous ces textes sont disponibles sur le site du Conseil Supérieur pour le Développement Durable : www.csdd.public.lu/

2. Nous voudrions rappeler, qu'en plus des recommandations faites dans nos deux avis et des « *5 Präifsteng* », les points suivants nous tiennent particulièrement à cœur :

¹ « *Elemente für eine gemeinsame Stellungnahme* », texte qui a été largement repris dans les réflexions du Comité interdépartemental du développement durable – CIDD, en vue du prochain Plan National du Développement Durable - PNDD

² rappelons que les *5 Präifsteng* concernent : die Einführung von obligatorischen Nachhaltigkeitsparametern für alle landnutzenden Betriebe, mit etwaigen notwendigen Ausgleichszahlungen nur noch, wenn die entsprechenden Nachhaltigkeitsziele erreicht wurden ; die Streichung der Bedingung der Luxemburger Nationalität zur Erlangung des aktiven und passiven nationalen Wahlrechts sowie zum Zugang zum öffentlichen Dienst ; die Einführung eines regelmässigen Armuts- und Reichtumsberichts ; ein flächendeckendes Angebot an Ganztagschulen, bis 2019 ; die Einführung eines finanziellen Modal-Splits (3/4 für Infrastruktur-Investitionen im öffentlichen Transport und für sanfte Mobilität gegenüber ¼ für den Strassenbau) im Transport-Bereich

- il nous paraît souhaitable de soumettre le prochain Plan National du Développement Durable non seulement à un examen de « compatibilité environnementale », comme cela est prévu, mais aussi à un tel examen d'un point de vue de la « compatibilité sociale » ou de la « compatibilité économique », voire de la « compatibilité culturelle »³ ;
- avec d'autres partenaires (notamment l'Université du Luxembourg, le CEPS-Instead et le CRTE/CRP Henri Tudor), nous travaillons actuellement sur l'empreinte écologique du Luxembourg. Il nous semble important que le Programme du prochain gouvernement prenne en compte non seulement cette empreinte écologique, mais approfondisse aussi la réflexion sur une amélioration méthodologique de l'établissement du PIB en tant qu'indicateur de la richesse matérielle nationale et sur la nécessité de compléter celui-ci par une batterie d'indicateurs mesurant mieux le bien-être de la population ;
- comme nous l'avons développé dans notre avis sur le développement durable des finances publiques, il nous semble pertinent que le gouvernement et la Chambre des Députés, au moment de discuter et d'adopter un projet de loi, disposent non seulement d'une fiche financière, mais aussi d'une fiche « développement durable ». Nous serions très heureux, si une telle pratique pouvait être instaurée par le nouveau gouvernement ;
- nous souhaiterions que des débats réguliers puissent se tenir à la Chambre des Députés sur le développement durable, soit dans le cadre du débat sur l'Etat de la Nation, soit sur le modèle des débats qu'il y a actuellement au Parlement sur la politique des affaires étrangères ou sur la politique de coopération au développement. Dans l'éventualité de tels débats, notre Conseil se déclare prêt à contribuer à des Rapports sur l'avancement du PNDD, sur la pauvreté et la richesse de notre pays (cf. les 5 *Préifsteng*) et sur l'état du développement durable au Luxembourg ;
- sans vouloir nous prononcer sur la structuration gouvernementale (même si beaucoup de nos membres se déclarent intéressés par un grand « Ministère du Futur » ou par un rattachement du développement durable au Premier Ministre), nous estimons que la dimension transversale du développement durable est une nécessité absolue et qu'elle doit l'emporter sur les « logiques de silos ». Ce qui veut dire que le ministre en charge du développement durable devra pouvoir exercer concrètement ce « pouvoir transversal ». Il nous semble souhaitable, par ailleurs, que notre Conseil ait un accès direct non seulement au Ministre en charge du développement durable, mais aussi au Premier Ministre (tel que c'est le cas, p.ex., en Allemagne) ;
- le CSDD se compose de 15 personnalités prêtes à mettre leur savoir et leur expérience au service du développement durable. Encore faut-il que ce « know how » puisse être relayé, en amont et en aval, par un secrétariat plus structuré, à plein temps et autonome (comme le prévoit d'ailleurs la législation), ainsi que par un budget plus conséquent qui nous permette, notamment, de fonder nos avis sur des études scientifiques et de participer plus largement à l'organisation d'un espace public autour de la thématique du développement durable ;
- nous sommes au service du gouvernement, du Parlement et de la société civile. Pour pouvoir remplir adéquatement les missions qui nous sont confiées par la législation, nous avons besoin des moyens adéquats, comparables à ceux dont disposent les CSDD dans

³ de manière à retrouver les quatre piliers du développement durable

nos pays voisins, ou de ceux dont dispose, p.ex., le Conseil économique et social au Luxembourg.

Le Conseil National pour le Développement Durable
Luxembourg, le 17 juin 2009